

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 28 novembre 2023
Salle du conseil - mairie

L'an deux mille vingt-trois, le 28 novembre à 19 h 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle COURTIN, 1^{ère} adjointe au Maire.

Présents :

- Anne-Marie BEUNEUX, conseillère municipale,
- Gilles BARIAC, conseiller municipal,
- Françoise BERDUCAT, conseillère municipale,
- Amélie BONNIER, conseillère municipale,
- Isabelle COURTIN, 1^{ère} adjointe,
- Didier PRATDESSUS, conseiller municipal,
- Céline QUESSETTE, 2^{ème} adjointe,
- SAMAR Muriel, conseillère municipale,
- Cyrille TROUBAT, conseiller municipal.

Excusés :

- Michel PLACE, conseiller municipal (procuration à Cyrille TROUBAT),
- Pierre TRAMONT, Maire (procuration à Céline QUESSETTE).

Secrétaire de séance : Amélie BONNIER, conseillère municipale.

ORDRE DU JOUR

- Choix assurances 2024,
- Chèques cadeaux agents,
- Devis cadenas tennis,
- Modification régie de recettes,
- Présentation « programme ponts » et création commission,
- Questions diverses.

* * * *

Choix assurances 2024

Rapporteur : Mme Isabelle COURTIN, 1^{ère} adjointe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **VALIDE** la proposition de la SMACL pour un montant total avec franchise de 4 644.14 € annuel (DAB, RC, PJ, PF et VAM+ auto mission).

Chèques cadeaux agents

Rapporteur : Mme Isabelle COURTIN, 1^{ère} adjointe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **ATTRIBUE** à chaque agent des chèques cadeaux d'une valeur de 183.00 €.

Devis cadenas tennis

Rapporteur : Mme Isabelle COURTIN, 1^{ère} adjointe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **VALIDE** le devis de la société ABIOVA concernant l'achat d'un cadenas avec badges pour un montant de 340.16 € HT.

Modification régie de recettes

Rapporteur : Mme Isabelle COURTIN, 1^{ère} adjointe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** l'ajout des encaissements suivants à la régie de recettes :

- Vente de coupe de bois,
- Remboursement divers EDF.

Monsieur le Maire **EST CHARGÉ** de modifier l'arrêté de régie de recettes.

Présentation « programme ponts » et création commission

Rapporteur : Mme Isabelle COURTIN, 1^{ère} adjointe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **CHARGE** Monsieur le Maire de se rapprocher des services de la Préfecture afin de connaître la procédure en détail.

Le conseil municipal crée la commission chargée du suivi de ces travaux :

- Céline QUESSETTE,
- Cyrille TROUBAT,
- Gilles BARIAC.

* * * *

La séance est clôturée à vingt heures et quinze minutes.